

**Ce 1er février, dans toute la France, les personnels, particulièrement ceux des collèges, ont répondu massivement** à l'appel à la grève lancé par la FNEC FP FO, avec la FSU, la CGT et SUD. Dans plusieurs établissements du département, la grève était quasi totale, touchant même les personnels de direction !

**Ce soulèvement** marque, bien sûr, outre l'indignation provoquée par une ministre cynique et désinvolte, le début d'une bataille organisée contre l'ensemble des mesures, qu'à la suite de ses prédécesseurs, elle entendait prendre contre nos professions, notamment à travers le dispositif du « choc des savoirs » -mesures auxquelles Mme Belloubet ne semble pas prête à renoncer.

**Ce refus s'est concentré sur une revendication** : retrait des groupes de niveau en collège !

**Dans les multiples motions d'assemblées générales**, on retrouve les mêmes analyses, le même rejet. Vous en lirez quelques unes à l'intérieur de ce journal.

**Un tel projet, en effet, offre une sorte de parcours fléché**, pour des élèves repérés en CM2, vers l'exclusion scolaire, le SNU ou l'exploitation en entreprise -parcours qui passe par la case « prépa-lycée » (dont les élèves pourraient sortir à 16 ans, à la fin de l'obligation scolaire). Il va à l'encontre des principes fondateurs de l'École publique justement défendus par la confédération *Force Ouvrière*.

**Comment y faire pièce ?**

**Est-ce en appelant à la grève en vue d'un « plan d'urgence pour le 93 »** à partir du 26 février ?

**Le SNFOLC 93 n'a jamais porté ce mot d'ordre de « plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis »**, qui résonne parfois dans les salles des professeurs -en écho, d'ailleurs, à toutes les tentatives de démantèlement de l'Éducation nationale, de ses examens, de ses programmes, de ses statuts. Il oppose notre département aux autres, en invitant le Ministère à rendre en notre faveur ce que lui, ses recteurs, ses dasen, ses chefs d'établissements, appellent dans leur langage des *arbitrages*.

**Et où seraient donc les établissements** dont les besoins ne seraient *pas* urgents ? De l'autre côté de la frontière de la Seine-Saint-Denis ? Est-ce que nos collègues du XXe arrondissement de Paris ou d'Argenteuil devraient rougir de l'opulence indue de leurs établissements ? Faut-il leur faire rendre gorge pour obtenir des DHG correctes chez nous ?

**Un tel mot d'ordre paraît d'autant plus décalé** après les grèves et manifestations nationales de ce début de mois de février.

**Nos urgences ? On les a lues dans les motions d'AG**. On les a entendues dans nos cortèges. On les a vues dessinées rageusement sur les panneaux de carton portés à bout de bras. Retrait du choc des savoirs ! Retrait des groupes de niveaux ! Abondement des DHG selon les besoins ! Baisse des effectifs ! Retrait des stages de secondes et du SNU !

**Mais ce sont des urgences qui s'expriment partout**, ce sont des urgences pour l'enseignement public qui, collège après collège, lycée après lycée, prennent aux tripes les collègues sur tout le territoire national ! On ne gagnera pas sur ces revendications dans la seule Seine-Saint-Denis !

**Comment définit-on une revendication ? Comment établir son degré d'urgence ?** Notre conseil syndical élargi du 25 janvier, par exemple, a balayé plusieurs aspects de l'offensive actuelle contre l'École. Mais peu d'attaques étaient ressenties par nos délégués avec une plus grande violence que l'instauration des groupes de niveaux. Les premières remontées des HIS, des réunions de sections, des AG, faisaient voir le rejet à la fois immédiat et profond d'un projet de tri social, d'entrave à nos missions et de dégradation de nos conditions de travail.

**Le SNFOLC 93 a fait de la bataille pour son retrait** un point central de son activité. Il a diffusé le plus largement un communiqué de sa section académique : « *Les groupes de niveaux, c'est le chaos dans les collèges, les groupes de niveaux, c'est la négation même de nos métiers !* »

**Là est pour nous la méthode syndicale**. Il n'appartient pas à deux collègues, quelle que soit leur bonne volonté, de lister les revendications de leur collège ou de leur lycée devant un ordinateur. Ce n'est pas entre dirigeants syndicaux qu'on fixe pour tous la « bonne norme » à opposer aux repères de la DSDEN, 30, 25 20, 18 élèves par classe. Ce n'est pas entre « personnels mobilisés » réunis dans une salle qu'on décide de tout pour tous, modes d'action et calendrier compris.

**C'est ensemble dans leur salle des professeurs** que les collègues réunis au sein d'AG souveraines avec leurs sections syndicales rédigent leurs cahiers de revendications au plus près de ce qu'ils vivent, en en débattant entre personnes qui travaillent ensemble dans le même collège, le même lycée.

**C'est ensemble dans leur salle des professeurs** que les collègues réunis en AG en dressent les articles, parfois discutés à la virgule près : c'est pourquoi nous nous faisons un scrupule de les reproduire dans nos journaux départementaux. Aucune bataille ne peut espérer vaincre si elle n'est pas saisie ainsi, directement, par les principaux intéressés.

**Dans cette perspective, nous soutiendrons évidemment toute AG** qui décidera la grève pour ses revendications, et le 26 février compris bien sûr, à partir du 26 aussi.

**Mais c'est là aussi, dans leurs salles des professeurs que les collègues d'un même collège, d'un même lycée se donnent un mandat sur cette base**, à représenter et, le cas échéant, à défendre dans une Assemblée de délégués mandatés, avec leurs organisations, sur le département ou la Région.

**Le mouvement victorieux de 98 auquel se réfèrent** les promoteurs du « plan d'urgence » n'avait pas procédé autrement.

**A sa place, avec ses forces, le SNFOLC 93 se tient disponible, dans l'unité la plus large, pour un tel mouvement.**

**Voilà l'orientation de notre section départementale.**

**Nous la soumettons à la réflexion de tous et toutes, à la discussion des Assemblées dans vos établissements.**

**Nous la mettrons aussi sur la table de nos débats à notre AG de tous les syndiqués, toutes les syndiquées du 11 mars.**

Alain Gluckstein, secrétaire de la section départementale